

**Communauté de communes PEVÈLE CAREMBAULT SLOW****EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DELIBERATION****CC\_2021\_216****OBJET :****COMMISSION 4****BATIMENTS****Vente du bâtiment du  
175, rue de la Quièze à  
SAMEON au groupe SIEL****Présents à l'ouverture  
de la séance :**

Titulaires présents : 37

Suppléant présent : 0

Procurations : 11

**Nombre de votants : 48****Présents à partir de la  
délibération  
CC 2021 202 :**

Titulaires présents : 36

Suppléants présents : 0

Procurations : 12

**Nombre de votants : 48**

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 novembre à 18 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Pévèle Carembault s'est réuni à PONT-A-MARCQ sous la présidence de Monsieur Luc FOUTRY, Président, pour la tenue de la session ordinaire, suite à la convocation faite le 8 novembre 2021, conformément à la loi.

**Présents :**

Luc FOUTRY, Président  
Marie CIETERS, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente  
Bernard CHOCRAUX, 2<sup>ème</sup> Vice-Président  
Michel DUPONT, 3<sup>ème</sup> Vice-Président  
Joëlle DUPRIEZ, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Bruno RUSINEK, 6<sup>ème</sup> Vice-Président  
Arnaud HOTTIN, 7<sup>ème</sup> Vice-Président  
Nadège BOURGHELLE-KOS, 9<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Sylvain CLEMENT, 10<sup>ème</sup> Vice-Président  
Bernadette SION, 11<sup>ème</sup> Vice-Présidente  
Jean-Louis DAUCHY, 12<sup>ème</sup> Vice-Président

Didier DALLOY, Guy SCHRYVE, José ROUCOU, Philippe DELCOURT, Thierry BRIDAULT, Franck SARRE, Frédéric PRADALIER, Vincent LAVALLEZ, Patrick LEMAIRE, Frédéric MINET, Odile RIGA, Marcel PROCUREUR, Thierry DEPOORTERE, Vinciane FABER, Paul DHALLEWYN, Christian DEVAUX, Pascal DELPLANQUE, Michel PIQUET, Frédéric SZYMCZAK, Valérie NEIRYNCK, Coralie SEILLIER, Luc MONNET, Michel MAILLARD, Jean-Paul VERHELLEN, Alain BOS, Jean-Luc LEFEBVRE

**Ont donné pouvoir :**

Olivier VERCRUYSE, procuration à Jean-Luc LEFEBVRE  
Pascal FROMONT, procuration à Christian DEVAUX  
Benjamin DUMORTIER, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, procuration à Frédéric MINET  
Marion DUBOIS, procuration à Frédéric MINET  
Sylvain PEREZ, procuration à Paul DHALLEWYN  
Ludovic ROHART, procuration à Jean-Louis DAUCHY  
Carine JOURDAIN, procuration à Michel PIQUET  
Gilda GRIVON, procuration à Frédéric SZYMCZAK  
Thierry LAZARO, procuration à Luc FOUTRY  
Didier WIBAUX, procuration à Bruno RUSINEK  
Yves LEFEBVRE, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, procuration à Jean-Louis DAUCHY

**Etaient Absents :**

François-Hubert DESCAMPS

**Etaient Absents excusés :**

Régis BUE, Isabelle LEMOINE, Alain DUCHESNE

**Secrétaire de Séance : Vincent LAVALLEZ**

## COMMISSION 4

### BATIMENTS

#### **Vente du bâtiment de SAMEON à l'entreprise Groupe SIEL**

Le Conseil communautaire,

Considérant que la Communauté de communes ESPACE EN PEVELE avait acheté en 2008 un bâtiment à usage industriel, loué à plusieurs entreprises : SIEL, SNP et GESBRE MAILING EXPRESS. Ce bien est situé à SAMEON, 175, rue de la Quièze.

Considérant que la société GROUPE SIEL, représentée par ses gérants M. et Mme WIESEL, locataire de la plus grande partie du bâtiment, a proposé d'en faire l'acquisition.

Considérant que compte tenu des très importants travaux nécessaires sur ces bâtiments, il est envisagé de revendre le site en l'état au prix de 300 000 €.

Vu l'avis 2021-59551-09073 en date du 1<sup>er</sup> avril 2021, par lequel le service des Domaines avait évalué le site 350 000 € avec une marge d'appréciation de 15 %.

Considérant que l'emprise correspond aux parcelles suivantes :

B1611	832 m <sup>2</sup>
B1612	3 561 m <sup>2</sup>
B1912	67 m <sup>2</sup>
B1967	118 m <sup>2</sup>
B1968	2 182 m <sup>2</sup>
soit	6 760 m <sup>2</sup>

Vu l'avis favorable de la Commission 2 – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE lors de sa séance du 19 octobre 2021.

Où l'exposé de son Président,  
APRES EN AVOIR DELIBERE

**DECIDE (par 48 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION SUR 48 VOTANTS)**

- **Acter la vente du bâtiment industriel de SAMEON situé au 175, rue de la Quièze à l'entreprise GROUPE SIEL, représentée par M. et Mme WIESEL ou toute personne morale ou physique qui pourra s'y substituer au prix de 300 000 € dans les conditions ci-dessus énoncées.**
- **Autoriser son Président ou son représentant, à signer tout contrat, avant contrat, se faire procurer tout titre et pièce et généralement faire le nécessaire, dans le cadre des formalités nécessaires à la réalisation de cette vente,**
- **Mandater Me MERCIER, notaire à LANDAS pour la rédaction de l'acte de vente,**

Ont signé au registre des délibérations les membres du Conseil Communautaire repris ci-dessus.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme  
Le Président

Luc FOUTRY

